

Les grandes orientations du PLFSS 2016

Le PLFSS 2016 est construit sur les données consolidées de l'année 2014.

Aujourd'hui, les dépenses prévisionnelles 2016 sont de 168,8 Milliards d'€uros soit une augmentation de 1,75% (2,9 Milliards).

Le PLFSS 2016 se donne l'ambitieux objectif de réaliser 3,4 Milliards d'€uros d'économies sur la base d'objectifs nationaux de dépenses à savoir :

- ▶ Développement de l'ambulatoire,
- ▶ Achats groupés,
- ▶ Repenser l'organisation des blocs opératoires,
- ▶ Transfert des personnels vers le médico-social,
- ▶ Flécher des moyens vers l'organisation des soins primaires,
- ▶ Mise en place d'une médecine mobile

Une évidence, les moyens budgétaires seront automatiquement en régression en 2016 car les économies attendues sont supérieures au taux d'évolution du PLFSS 2016.

C'est pourquoi la CFTC a donné un avis **défavorable** au conseil de la CNAMTS.

La Fédération CFTC Santé Sociaux

appelle tous ses responsables des secteurs Public et Privé à refuser :

- ▶ **La course à l'activité sans discernement, le patient doit être respecté,**
- ▶ **La réduction d'offre de soins,**
- ▶ **La dégradation des conditions de travail,**

Il est du ressort de l'employeur de chercher des financements pour garantir le fonctionnement des établissements de santé.

Vous devez dans tous vos établissements de santé

Défendre et proposer :

- ▶ L'emploi et les qualifications, les soins de traitements de qualité, l'accès aux soins,
- ▶ Les déroulements de carrières,
- ▶ Un haut niveau de performance d'imagerie médicale, un patient doit être diagnostiqué sous 8 jours,
- ▶ Des conditions de travail et de vie de qualité,
- ▶ Les 35 heures, les accords locaux. Les transmissions professionnelles doivent être préservées,
- ▶ La titularisation de tous les contractuels,
- ▶ Développer des structures d'accueil pour les personnes handicapées et spécifiquement pour les enfants. Honte pour la France.
- ▶ Garantir une formation initiale de qualité (théorique et terrain de stage) ainsi que la promotion professionnelle,
- ▶ Une formation DPC de haut niveau,
- ▶ Les moyens pour travaux et entretiens du patrimoine hospitalier Public et Privé,
- ▶ Garantir pour les maisons de retraite des lieux de vie agréables, des conditions nutritionnelles de qualité ...

Développer et moderniser les conditions de vie au travail en organisant une réelle participation des personnels à :

- ▶ L'organisation de l'exercice professionnel,
- ▶ L'élaboration des plannings (s'opposer aux 12 heures imposées, au libre choix et réversible).
- ▶ L'employeur à l'obligation de préserver la sécurité et la santé des salariés et agents.

La Fédération CFTC Santé Sociaux demande l'implication de tout le mouvement pour faire connaître nos positions.

Défendre pour la France un service de santé exemplaire au quotidien.
Connaître les plans des ARS et des Directions d'établissements pour mieux s'opposer et proposer des solutions.